

CTL du 13 avril 2017

Déclarations liminaires CGT et Solidaires

Aucune déclaration de la Présidente car il s'agit de politique générale.

Point 1 : approbation des PV du 21 octobre et 15 décembre 2016 adoptés

Point 2 : Présentation des nouvelles modalités de fonctionnement des CTL

Ces modalités sont imposées aux directeurs au premier CTL de l'année. Il n'y a pas de marge de manœuvre possible sauf sur la durée du CTL (une journée).

Elles concernent

- les frais de déplacement du suppléant – non remboursement des frais si le titulaire est présent.
- Autorisation d'absence : une journée au lieu d'une demie journée pour une réunion CTL.
- L'expert sera remboursé de ses frais de déplacement.

L'OS doit gérer en interne l'organisation de la suppléance (donc prévenir) pour que la direction fasse parvenir la convocation au suppléant.

***FO** : Cette modalité tend à vouloir infantiliser les OS.*

La réglementation est rappelée, mais celle ci peut connaître des dérogations. Il s'agit bien d'un choix que la DGFIP avait fait et sur lequel elle revient.

Quelle est l'économie escomptée sur les frais de déplacement? Encore plus particulier les AA : le minimum est baissé.

Pour les AA va t on vers la réduction du nombre AA accordées aux syndicats? Cela améliorera t'il le dialogue social

Une décision pour créer de la crispation a un moment ou les relations sont déjà tendues.

Réponse : Pas seulement budgétaire mais aussi présentiel en raison de la contrainte des effectifs. Voir règlement intérieur de la DDFIP.

Les OS contre

Point 3 : Création des pôles d'évaluation domaniales et service local des domaines

France Domaine a été remplacée par la Direction immobilière de l'état fin 2016.

Une réflexion a donc été menée. Renfort de l'expertise et amélioration des services déconcentrés. Inter directionnels

Septembre 2017

- politique immobilière de l'état
- gestion domaniale

Région : équipe étoffée par rapport au Préfet de Région

Cadre A AGEFIP ou AFIPA

RRPIE

Les connaissances en expertise immobilière pourraient être données par du personnel qui vient hors réseau DGFIP.

Les connaissances locales sont nécessaires par conséquent, le Domaine local existera toujours pour la gestion courante soit 70 % et sera donc renforcé pour les dossiers plus complexes. Le PGD sera créé dans les Régions pour gérer.

Au niveau évaluation

Création dans un certain nombre de départements PED au nombre 31 et 28 pluri départementaux avec mission d'évaluation.

5 évaluateurs donc 5 emplois conservés PED Pluri départemental avec en plus la Nièvre.

Évaluation 180000 euros

bail 24000 euros

Des sessions de formation seront mises en place.

Questions :

Problème de gestion en raison de la distance puisque deux départements.

Normalement il aurait dû y avoir perte de deux emplois en Saône et Loire avant la création du PED.

La priorité des postes sera d'abord en interne et ouvert ensuite en national en fonction du profil.

Le représentant des domaines est le Préfet de région sur toute la région. Le préfet départemental assure le suivi.

Effectif global constant au niveau national.

Guide des collectivités : mise en place d'une procédure pour la mise en évaluation par la suppression des évaluations facultatives. Des Dérogations seront possible à deux par an pour les petites collectivités.

La prime suite à restructuration sera possible pour les évaluateurs basés un sur Chalon et l'autre sur Montceau si l'affectation se fait à Mâcon.

FO : OS Contre

Dans le prolongement de la création de la DIE. Schéma imposé et calibrage centrale.

Question de l'implantation des emplois dans le 71 et de l'exercice de la mission (PED pour la nièvre également).

Déjà ficelé, et peu de marge de manœuvre en local

Problème de distance donc mal calibré.

Point 4 : Entraide SPF Mâcon / Louhans

Protocole

Il y aura possibilité de se connecter à Fidji à distance. L'habilitation sera donc donnée pour travailler sur cette application.

La finalité est de tester.

Elle sera de Responsabilité du chef de Mâcon, sera calibré en fonction des effectifs. La modulation envisagée consistera en une aide à une journée par semaine.

À compter du 24 avril, cette expérimentation débutera avec un premier bilan le 1 juillet 2017.

Le protocole encadre et la responsabilité civile est assurée par la Direction.

Expérimentation

Un SPF unique est prévu au niveau départemental. Question ouverte ? Les agents ne sont pas forcément volontaires pour être mobiles. Ces conditions permettraient finalement à l'agent de travailler à distance.

Le directeur seul prend la direction.

Pour avis pas de vote.

FO : **Comment arriver à des résultats insuffisants partout ?**

Les effectifs des deux SPF sont au complet. Aucun des deux SPF n'est à jour mais celui de Louhans est moins en retard que celui de Mâcon.

Expérience technique qui ne manquera pas d'être élargie, à d'autres sites et d'autres missions.

Sur le principe, opposition, le travail effectué sera un travail d'enregistrement au km, pour résorber du retard, effectué par le chef du SPF ou le chef de contrôle 1 jour par semaine. La méconnaissance du terrain et des notaires rendra moins vigilants.

La direction décidera de mettre fin au protocole, date de fin non déterminée, les chefs de poste sont libres de le signer mais pas d'y mettre fin.

Si les équipes sont mal calibrées ou mal organisées ou mal encadrés ou mal tout court alors le sujet est celui de l'affectation d'un nouvel emploi sur le SPF de Mâcon pas de la dégradation des résultats du SPF de Louhans.

Point 5 : Bilan de campagne IR 2016 perspective 2017

Action de communication et réunions avec des instances (udaf, ...)

Présentation de l'avis d'imposition déclarative sur internet.

Evolution à la baisse de l'accueil physique au guichet. Idem téléphonique.

Sous mains donnés aux agents d'accueil sont appréciés.

28000 euros de RFR le nombre de déclarations en ligne devrait augmenter.

2042 RICI (Réduction Impôt Crédit Impôt)

re-déclaration des enfants de plus 15 ans.

RIB obligatoire.

La signature est obligatoire.

Création du SPI fictif pour aider l'utilisateur à distance.

Prélèvement à la source (PAS) : il s'agit pas d'une campagne DGFIP.

Question de La Poste ? Prestation et aucun engagement avec la DGFIP, ni initiative de la DGFIP.

Point 6 : Adaptation des horaires

Ouverture du 2 au 17 mai 2017 les jours normalement fermés au public. Anciens horaires d'ouverture pendant la campagne impôts.

FO : Abstention

Adaptation prévue à la mise en place, sur 11 jours, avec les spots télé les questions nécessiteront sûrement d'être plus souvent ouverts.

Point 7 : Budget départemental 2017

Le Creusot : Renégociation du bail
Le bail est reparti pour 6 ans

Gestionnaire du fil d'attente sera à mettre à jour en septembre et pas pendant la campagne pour éviter un bug.

Achat d'un véhicule du parc (prévisionnel). L'objectif est de restreindre.
(7 ans ou 120000 km)

Station pour les géomètres

Parc informatique (unité centrale et écrans)

Projets immobiliers : Le Breuil (déménagement et prestation en externe). Règle des 12 M2 par agent. Repassage en CHSCT.

Pole gestion fiscale pourrait déménager rue Lamartine. Pas autorisation de M2 pris sur l'éducation nationale à la cité administrative.

Rapatriement des archives à Givry (21 tonnes) au SIP Chalon.

L'utilisation de l'application Clic ESI sera préconisée pour gagner en coût d'affranchissement.
Peu de courriers peuvent passer par cette application notamment pour les trésoreries.

Rationalisation - Retrait d'imprimantes.

OS : baisse d'année en année mais pas de visibilité sur les années antérieures ou au moins l'année N-1.

Problème : Pas de carte d'achat entre octobre et février. Infantilisation à nouveau.

Par rapport aux frais de déplacement à rembourser aux agents. Prioriser les achats en fin d'année.

Questions diverses :

cartographie des RAN ?? pas de proposition de la DDFIP

Protocole SIE - PCE ?? rien non plus

Problème indisponibilité MAGIC une fois par semaine (cadastre : émission de rôles sup.)

Calendrier des instances

CTL 1 juin

CAPL avant la première semaine de juillet . CAPL C et B en même temps.